

Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis
Compte rendu du
Comité Syndical du 19 janvier 2021 à 10h00
en visioconférence

L'an deux mille vingt et un, le mardi dix-neuf janvier à dix heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle-Aunis se sont réunis en session ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Antoine GRAU, premier Vice-Président, en l'absence du Président empêché.

MEMBRES TITULAIRES PRÉSENTS : 19/32

M. Jean-Luc ALGAY – M. Sylvain AUGERAUD - M. Jean-Marie BODIN - Mme Alisson CURTY – M. Raymond DESILLE – Mme Catherine DESPREZ - M. Alain DRAPEAU - M. Sylvain FAGOT – M. Patrick GIAT - M. Jean GORIOUX – M. Antoine GRAU – M. Guillaume KRABAL – M. Joël LALOYUX - M. Didier LARELLE – M. Tony LOISEL – M. Jean-Pierre NIVET – M. Jean-Pierre SERVANT - M. François VENDITTOZZI - M. Stéphane VILLAIN.

MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

M. Dominique LECORGNE a donné pouvoir à M. Sylvain FAGOT
M. Emmanuel JOBIN a donné pouvoir à M. Jean GORIOUX
M. Didier TAUPIN a donné pouvoir à M. François VENDITTOZZI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean GORIOUX

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Christian BRUNIER - M. Jean-François FOUNTAINE - M. Walter GARCIA – Mme Katia GROSDENIER - M. Emmanuel JOBIN - M. Dominique LECORGNE – Mme Mathilde ROUSSEL- M. Didier TAUPIN -

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Cabinet du Président : Mme Brigitte DESVEAUX

Service du Syndicat mixte : M. Nicolas CAJON, Mme Nathalie GUERY, Mme Céline BAUDET.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Comité syndical du 19 novembre 2020
- Débat d'orientation budgétaire 2021
- Adoption du règlement intérieur du Comité syndical, du Bureau et des commissions de travail
- Informations utiles

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 NOVEMBRE 2020 :

Le Comité syndical a approuvé le compte rendu de la séance du 19 novembre qui lui a été transmis.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2021

En application des articles L 2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget (DOB) doit avoir lieu avant son examen au sein de l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

En vue du DOB 2021, M. le premier Vice-Président présente le rapport suivant au Comité syndical :

RAPPORT EN VUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

M. le premier Vice-Président présente les réalisés provisoires suivants du budget 2020 :

Syndicat mixte SCoT La Rochelle Aunis - BP 2020 et réalisés provisoires 2020

| Dépenses 2020 Fonctionnement | BP 2020 | Réalisés | Recettes 2020 Fonctionnement | BP 2020 | Réalisés |
|---|---------------------|---------------------|---|---------------------|-----------------------|
| Personnel charges | 206 000,00 € | 205 912,00 € | Cotisation par habitant | | |
| 1 Responsable | 96 000,00 € | | Populations légales au 1er janvier 2020 | 100% | 236 456 1,55 € |
| 1 Chargé de mission urbanisme | 55 000,00 € | | CdA La Rochelle | 73,52% | 173 839 1,55 € |
| 1 Gestionnaire administratif | 55 000,00 € | | CdC Aunis Atlantique | 12,80% | 30 272 1,55 € |
| | | | CdC Aunis Sud | 13,68% | 32 345 1,55 € |
| Indemnités d'un VP | 6 500,00 € | 4 506,00 € | | | |
| Autres charges | 53 912,93 € | 41 530,00 € | | | |
| Convention MAD services et moyens CdA | 13 000,00 € | 14 000,00 € | Subventions d'investissement transférées | | 18 840,00 € |
| Convention service unifié SIG | 15 000,00 € | 15 000,00 € | | | |
| Manifestations (colloques, séminaires, rencontres nationales) | 3 000,00 € | 210,00 € | Excédent de fonctionnement reporté | | 28 266,13 € |
| Cotisations Fédération SCoT (0,01€ par habitant) | 2 400,00 € | 2 234,00 € | | | |
| Assurance collectivité + véhicule | 2 200,00 € | 2 174,00 € | | | |
| Frais véhicule en location (242 € par mois) | 3 000,00 € | 2 900,00 € | | | |
| Carburant et péages | 1 500,00 € | 245,00 € | | | |
| Frais de missions et de formation des agents | 2 000,00 € | 458,00 € | | | |
| Fournitures / documentation | 1 500,00 € | 764,00 € | | | |
| Forfait annuel convention démat Soluris | 1 500,00 € | 1 504,00 € | | | |
| Forfait annuel hébergement site internet, gestion nom domaine | 660,00 € | 660,00 € | | | |
| Conception impression de documents | 1 500,00 € | 480,00 € | | | |
| Autres frais divers | 3 852,93 € | 120,00 € | | | |
| Charges financières et exceptionnelles | 2 800,00 € | 781,00 € | | | |
| Dotation aux amortissements | 97 200,00 € | 96 903,00 € | | | |
| Virement à la section investissement | 50 000,00 € | 0,00 € | | | |
| TOTAL | 413 612,93 € | 348 851,00 € | TOTAL | 413 612,93 € | 358 636,91 € |
| | | | Solde provisoire excédent fonctionnement 9 785,91 € | | |
| Dépenses 2020 Investissement | BP 2020 | Réalisés | Recettes 2020 Investissement | BP 2020 | Réalisés |
| Elaboration du SCOT | 130 000,00 € | 60 324,00 € | Réserves excédent fonctionnement capitalisé | 46 000,00 € | 46 000,00 € |
| Etudes et frais divers /actions concertation | 50 000,00 € | 0,00 € | FCTVA | 28 000,00 € | 28 692,00 € |
| Matériels divers | 1 500,00 € | 0,00 € | Recettes d'amortissements | 97 200,00 € | 96 903,00 € |
| Remboursement des emprunts | 43 000,00 € | 42 908,00 € | Virement de la section de fonctionnement | 50 000,00 € | 0,00 € |
| Amortissements des subventions | 18 840,00 € | 18 840,00 € | Emprunt 2020 | 56 282,76 € | 0,00 € |
| Déficit investissement reporté | 34 142,76 € | 34 142,76 € | | | |
| TOTAL | 277 482,76 € | 156 214,76 € | TOTAL | 277 482,76 € | 171 595,00 € |
| | | | Solde provisoire excédent investissement 15 380,24 € | | |

Opérations d'ordre de transfert entre sections

Dernier appel de fonds 2020 réduit à 5% :

Après avoir fait un point sur les besoins de fin d'année, le dernier appel de fonds demandé aux Communautés membres qui devait être de 20% a été réduit à 5%, ce qui ramène la **cotisation appelée pour 2020 à 1,32€ par habitant.**

Pas de recours à l'emprunt sur l'exercice 2020 :

Le recours à l'emprunt prévu pour financer les études liées à l'élaboration du SCoT en section d'investissement, d'un montant de 56.282 €, n'a pas été réalisé.

M. le premier Vice-Président présente les éléments financiers suivants pour 2021 :

Elaboration du SCoT La Rochelle Aunis :

Dépenses

. Pour poursuivre le travail d'élaboration du SCoT en 2021, une somme de 180.000 € a été évaluée pour rémunérer les bureaux d'études, l'assistance juridique, les actions de concertation et l'organisation de séminaires de travail.

Recettes

. Un recours à l'emprunt est proposé pour financer les études liées à l'élaboration du SCoT en section d'investissement et optimiser les finances des collectivités. Le montant de l'emprunt pourrait s'élever à 59.841 € en 2021.

Evaluation du montant de la cotisation 2021 :

Syndicat mixte SCoT La Rochelle Aunis - simulation BP 2021

| Dépenses 2021 Fonctionnement | |
|---|---------------------|
| Personnel charges | 206 000.00 € |
| 1 Responsable | 96 000.00 € |
| 1 Chargé de mission urbanisme | 55 000.00 € |
| 1 Gestionnaire administratif | 55 000.00 € |
| Autres charges | 63 802.00 € |
| Convention MAD services et moyens CdA | 14 000.00 € |
| Convention service unifié SIG | 26 000.00 € |
| Manifestations (colloques, séminaires, rencontres nationales) | 1 500.00 € |
| Cotisations Fédération SCoT (0,01€ par habitant) | 2 500.00 € |
| Assurance collectivité + véhicule | 2 300.00 € |
| Frais véhicule en location | 3 000.00 € |
| Carburant et péages | 1 250.00 € |
| Frais de missions et de formation des agents | 2 000.00 € |
| Frais de missions des élus | 1 000.00 € |
| Fournitures / documentation | 2 000.00 € |
| Forfait annuel convention démat Soloris | 1 500.00 € |
| Forfait annuel hébergement site internet, gestion nom domaine | 660.00 € |
| Conception impression de documents | 2 000.00 € |
| Autres frais divers | 1 892.00 € |
| Charges financières et exceptionnelles | 2 200.00 € |
| Dotation aux amortissements | 95 000.00 € |
| Virement à la section investissement | 34 500.00 € |
| TOTAL | 399 302.00 € |
| Dépenses 2021 Investissement | |
| Elaboration du SCOT | 130 000.00 € |
| Etudes et frais divers /actions concertation | 50 000.00 € |
| Matériels divers | 1 500.00 € |
| Remboursement des emprunts | 43 000.00 € |
| Amortissements des subventions | 18 841.00 € |
| Déficit investissement reporté prévisionnel | 0.00 € |
| TOTAL | 243 341.00 € |
| TOTAL Dépenses | 642 643.00 € |

| Recettes 2021 Fonctionnement | | | | |
|---|--------|----------------|---------------|---------------------|
| Cotisation par habitant | | | | |
| Populations légales au 1er janvier 2021 | 100% | 239 201 | 1.55 € | 370 761.55 € |
| CdA La Rochelle | 73.58% | 176 010 | 1.55 € | 272 815.50 € |
| CdC Aunis Atlantique | 12.79% | 30 601 | 1.55 € | 47 431.55 € |
| CdC Aunis Sud | 13.62% | 32 590 | 1.55 € | 50 514.50 € |
| Subventions d'investissement transférées | | | | 18 841.00 € |
| Excédent de fonctionnement reporté provisoire | | | | 9 700.00 € |
| TOTAL | | | | 399 302.00 € |
| Recettes 2021 Investissement | | | | |
| Excédent investissement reporté provisoire | | | | 15 000.00 € |
| FCTVA | | | | 39 000.00 € |
| Recettes d'amortissements | | | | 95 000.00 € |
| Virement de la section de fonctionnement | | | | 34 500.00 € |
| Emprunt 2021 | | | | 59 841.00 € |
| TOTAL | | | | 243 341.00 € |
| TOTAL Recettes | | | | 642 643.00 € |

Opérations d'ordre de transfert entre sections

Le niveau de contribution 2021 qui a été évalué est le même qu'en 2020, une cotisation de 1,55 € par habitant. Celui-ci est donc stable avec la possibilité d'ajuster comme en 2020 le dernier appel de fonds en fonction des besoins réels de fin d'année.

Une fois la présentation et le débat terminés, M. le premier Vice-Président demande au Comité Syndical de bien vouloir délibérer pour prendre acte de la présentation de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- De prendre acte de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2021,
- De prendre acte que ce rapport a donné lieu à un débat.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ SYNDICAL, DU BUREAU ET DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

M. le premier Vice-Président explique que le Règlement intérieur, dont le projet a été transmis aux délégués avec la note explicative de synthèse et les statuts du Syndicat mixte, doit être adopté dans les six mois suivant l'installation de la nouvelle Assemblée.

Il règle le fonctionnement interne du Comité syndical, du Bureau et des Commissions de travail, hors commission d'appel d'offres. Il vise à compléter les dispositions prévues dans les statuts du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis.

Dans le cas où l'une des dispositions du Règlement intérieur viendrait à être en contradiction avec les dispositions législatives ou réglementaires à venir, celles-ci s'appliqueraient de plein droit sans qu'il soit besoin d'en délibérer à nouveau.

M. le premier Vice-Président demande au Comité Syndical de bien vouloir délibérer sur le projet de Règlement intérieur qui lui a été présenté et transmis.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le Règlement intérieur du Comité syndical, du Bureau et des Commissions de travail conformément au document qui lui a été transmis et qui est annexé au compte rendu,

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toute disposition en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

INFORMATIONS UTILES

▪ Point d'informations sur la CDAC du 16 décembre

Point présenté par M. Jean Gorioux, 2^{ème} Vice-Président

M. Gorioux explique que la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) s'est réunie le 16 décembre avec à l'ordre du jour l'examen des projets suivants :

- Création d'un supermarché à l'enseigne **Intermarché Super** dans la ZA Pointe de Bel-Air à **Andilly**.
- Extension d'un magasin à l'enseigne **Biocoop** à **Angoulins**

Il informe que la commission urbanisme commercial commune qui s'est tenue lundi 14 décembre afin d'examiner ces dossiers en amont de la CDAC a **donné un avis favorable aux deux projets.**

M. Jean Gorioux, Vice-Président et remplaçant titulaire du Président, a siégé à la CDAC du 16 décembre. Celle-ci a donné un avis favorable aux deux projets.

En ce qui concerne le projet d'Intermarché à Andilly, M. Jean-Pierre Servant informe que le gérant du Super U de Marans veut déposer un recours devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) contre l'avis favorable de la CDAC du 16 décembre.

Depuis le Syndicat mixte a reçu le 26 janvier un courrier de la Sous-Préfecture de Saint Jean d'Angély notifiant le recours déposé par la SAS la Marandaise (qui exploite le Super U à Marans) le 7 janvier 2021.

Pour le Biocoop à Angoulins, M. Jean-Pierre NIVET informe qu'il ne devrait pas y avoir de recours car le projet entre dans le projet à l'étude de requalification de la zone des Fourneaux.

▪ **Ateliers sur les énergies renouvelables :**

- Date : mardi 16 février 2021 9h-11h
- Réflexion sur le devenir énergétique du territoire avec présentation de l'étude énergie climat du bureau d'études Acadie.

Le Syndicat mixte a reçu début janvier un courrier de la CdA de La Rochelle qui propose de mettre en place une démarche conjointe, partagée, partenariale pour un développement équilibré et harmonieux des énergies renouvelables sur le périmètre du SCoT. Il s'agit d'intégrer ce sujet dans les prochaines étapes d'élaboration du SCoT.

M. Antoine Grau, premier Vice-Président de la CdA de La Rochelle, fait état du projet de développement de l'éolien sur la Communauté d'Agglomération et de la réunion qui s'est tenue avant Noël avec le Préfet. En l'état, les projets d'implantations connus aboutiraient à l'implantation de 30 à 40 éoliennes sur les communes de l'Est du territoire de l'agglomération.

M. Grau ajoute que le Préfet ne peut pas refuser l'instruction d'un dossier réglementairement déposé. Il dispose d'un délai d'instruction maximum pouvant aller jusqu'à neuf mois. L'avis du Préfet s'appuie sur les documents règlementaires suivants : PLUi, PCAET, DOO. La volonté de l'agglomération est de proposer collectivement des solutions cohérentes au Préfet et de définir une stratégie commune d'implantation à l'échelle du territoire du SCoT. Il s'agit donc d'introduire ce sujet dans le DOO du SCoT.

Pour M. François Vendittozzi, il est important d'avoir une action concertée à l'échelle du SCoT car les EPCI ont besoin de prendre des positions fortes sur les énergies renouvelables.

M. Grau rejoint M. Vendittozzi et fait savoir que le Président Jean-François Fontaine est du même avis.

Mrs Jean-Pierre Servant et Jean Gorioux, Présidents d'Aunis Atlantique et d'Aunis Sud sont tout à fait favorables pour avoir une action concertée et s'accorder sur ce sujet à l'échelle du SCoT.

▪ **Prochain Comité syndical SCoT La Rochelle Aunis
mardi 16 mars 2021 – 14h30 :**

Projet d'ordre du jour :

- Approbation du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020
- Affectation du résultat de fonctionnement 2020
- Vote du budget primitif 2021
- Vote de la cotisation 2021 des collectivités membres et des modalités d'appels
- Mise en place du télétravail – adoption d'une charte
- Présentation de la première phase d'étude sur les centralités par l'agence d'Urbanisme de Bordeaux

▪ **Organisation du cycle de séminaires DOO de janvier à juin 2021**

Les 6 séminaires DOO sont des rendez-vous importants de construction du futur projet de territoire commun puisqu'à l'issue, ils doivent permettre de définir le scénario qui sera porté dans le SCoT approuvé.

Ces 6 séminaires DOO ont été fixés le dernier jeudi de chaque mois en matinée, de janvier à juin 2021 :

- **28 janvier** ▶ Organiser la ville territoire...
- **25 février** ▶ ...et ses flux
- **25 mars** ▶ Promouvoir nos centralités...
- **29 avril** ▶ ...et maîtriser nos polarités commerciales
- **27 mai** ▶ Inventer le territoire décarbonné...
- **24 juin** ▶ ... et ses nouveaux biens communs

M. le premier Vice-Président remercie les élus pour leur participation, leur souhaite une bonne journée et lève la séance à 10h40.